

Cotonou, le 23 septembre 2020

N/REF : 579/SGDS-GN/DG/2020

COMMUNIQUE

Depuis plusieurs semaines, il nous a été donné de constater une recrudescence des déversements anarchiques de déchets sur les terre-pleins centraux (TPC).

La Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) rappelle à la population que le dépôt des déchets sur les terre-pleins centraux est formellement interdit. Ces actes d'incivisme sabotent les nombreux efforts en cours pour rendre propres les villes du Grand Nokoué.

Tous contrevenants surpris dans l'accomplissement d'un tel acte d'incivisme seront sévèrement punis conformément au code d'hygiène publique et à la loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin.

L'équipe de la SGDS-GN compte sur le sens de responsabilité et de civisme de tous et demeure à votre écoute au 99 99 70 09 ou par email à contact@sgds-gn.bj.

Avec la SGDS-GN, œuvrons ensemble pour des villes propres



Valéry LAWSON
Directeur Général

The stamp is circular with a green border. Inside the border, the text reads 'SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ DU GRAND NOKOUÉ' at the top and 'SGDS-GN' at the bottom. In the center of the stamp is the SGDS-GN logo, and below it, the text 'Le Directeur Général' is written.